

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2020

L'an deux mil vingt le mardi 6 octobre à 20h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 29/09/2020

Date d'affichage 29/09/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Procurations : 1

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés : Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel HOUSSAIS

Était absente non excusée : Madame Chrystel VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Danielle GUILLERME-CAOUS a été élue secrétaire de séance.

FRAIS ACTE CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée B107, appartenant à la commune de Cossé-le-Vivien, d'une superficie de 170 m², pour l'aménagement d'un chemin mitoyen avec Beaulieu-sur-Oudon, il avait été convenu que les frais de notaires et bornage seraient à la charge de notre commune. Ceux-ci s'élèvent à 183.78 €.

Monsieur Le Maire propose de mettre en paiement les frais d'acte et de bornage.

Madame Florence CHASSÉ et Monsieur David LECARPENTIER n'étaient pas présents pour le vote de cette délibération.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 10 voix**

Contre : 2 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 octobre 2020.

Le Maire,

Anthony ROULLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20201006-2020-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2020

